

BASKET-BALL

REGLEMENT EVENEMENT SPECIFIQUE 2021-2022

POUSSINS - POUSSINES (U11)

COUPES NATIONALES BASKET-BALL F.S.C.F. Poussines (U11F) – Poussins (U11M)

ARTICLE 1 // PARTICIPATION

Ces coupes sont ouvertes à toutes les associations FSCF, ainsi qu'aux comités départementaux ou régionaux qui ont la possibilité d'organiser des rencontres de sélection.

Chaque association ou comité peut engager autant d'équipes qu'il/elle désire. Dans ce cas, la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas un joueur ne peut changer d'équipe.

L'engagement d'une équipe vaut approbation du présent règlement.

ARTICLE 2 // QUALIFICATION – LICENCES

Pourront participer les joueurs ou joueuses né(e)s en 2011 et 2012 et les mini-poussins ou mini-poussines né(e)s en 2013 régulièrement surclassés.

Possibilité de compléter une équipe masculine avec les féminines. Par contre, impossibilité de faire l'inverse. L'équipe présentée devra avoir reçu l'aval de la Commission Nationale FSCF de Basket-Ball.

Pour les Finales Nationales, un joueur ou une joueuse surclassé(e) ne peut participer à des rencontres hors de la catégorie pour laquelle il ou elle a commencé la compétition nationale sur le week-end).

Nombre de joueurs : chaque équipe doit comporter un minimum de 6 joueurs (joueuses), un entraîneur et un aide-entraîneur. **Pour chaque match, seuls 8 joueurs (joueuses) maximum pourront figurer sur la feuille de marque.**

En cas de licence non présentée ou sans photo, ou encore en cas de doute, la commission nationale pourra demander de présenter un justificatif d'identité avec photo. Sans licence, pas de participation possible à la compétition.

ARTICLE 3 // DISPOSITIONS PARTICULIERES ET TEMPS DE JEU

Hauteur des paniers : 2,60 mètres

Ligne des lancers-francs : avancée d'1 mètre si besoin

Retour en zone : autorisé

Aucune règle de temps : pas de 3s, 5s, 8s, 24s

Les matchs se jouent en 4 contre 4

Un joueur ou une joueuse devra participer à un minimum d'une période de chaque match.

Match unique : 4 périodes de 6 minutes.

Tournoi sur un week-end :

Matches de poules, de classement et demi-finales : 2 périodes de 6 minutes.

Intervalles de 2' entre la 1ère et 2ème période,

1 temps mort par période et par équipe.

4 fautes personnelles

4 fautes d'équipe par période

En cas d'égalité, tirs de lancers-francs gagnants pour départager les équipes.

Finales :

4 périodes de 4 minutes.

Intervalle de 5 minutes entre la 2^{ème} et la 3^{ème} période (mi-temps)

La commission nationale se réserve la possibilité d'adapter le temps de jeu des rencontres ou les horaires afin de tenir compte des conditions locales d'organisation.

ARTICLE 4 // CLASSEMENT

Match gagné2 points

Match perdu1 point

Match perdu par défaut1 point

Match perdu par pénalité ou forfait0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées selon la différence de points (et non quotient) lors des rencontres les ayant opposées, sans tenir compte des résultats contre les autres équipes.

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points sera classée première.

ARTICLE 5 // TECHNIQUES DE JEU

Afin d'aller dans le sens d'une meilleure formation du joueur :

EN DEFENSE :

Les défenses de zone ne sont pas autorisées ; la défense individuelle est obligatoire.

Les écrans sont interdits.

EN ATTAQUE : Jouer le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace. Favoriser le jeu en mouvement afin de limiter les aides.

ARTICLE 6 // ARBITRAGE

Lors des finales nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la commission nationale de basket-ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette un arbitre officiel à disposition de la commission nationale FSCF de basket-ball (prendre contact avec le responsable de la commission 8 jours au moins avant le début de la manifestation).

ARTICLE 7 // MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons : Poussines et Poussins : N°5

ARTICLE 8 // PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la commission nationale de basket-ball pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la commission nationale sera définitive et sans appel.



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr